

Janvier 2011

FONDS EUROPÉENS POUR LA ROUMANIE

Présentation et Absorption

Situation au : **31 décembre 2010**



Source : UE

L'Union Européenne dispose de plusieurs fonds pour mettre en œuvre ses politiques de Convergence et de Compétitivité Régionale.

Ils sont soumis à une gestion partagée entre l'Union européenne d'une part, les États membres et les régions d'autre part :

Le **Fond Européen de Développement Régional** (FEDR/FEDER) vise à promouvoir l'investissement public et privé en contribuant à réduire les déséquilibres entre les régions de l'Union. Le FEDER aidera des programmes de soutien axés sur

- le développement régional,
- le changement économique,
- le renforcement de la compétitivité et
- la coopération territoriale dans l'ensemble de l'Union européenne.

Les financements prioritaires concernent la recherche, l'innovation, la protection de l'environnement et la prévention des risques, tandis que les infrastructures continuent à jouer un rôle important, notamment dans les régions les moins développées.

Le **Fond Social Européen** (FSE) soutient la stratégie européenne pour l'emploi et est axé sur quatre domaines principaux:

- augmenter la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises,
- améliorer l'accès à l'emploi et la participation au marché du travail,
- renforcer l'intégration sociale en luttant contre la discrimination et en facilitant l'accès au marché du travail des personnes défavorisées et
- promouvoir les partenariats pour la réforme dans les domaines de l'emploi et de l'intégration.

Le **Fond de Cohésion** (FC) contribue aux interventions dans les domaines de l'environnement et des réseaux transeuropéens. Il s'applique aux États membres ayant un revenu national brut (RNB) inférieur à 90 % de la moyenne communautaire, c'est-à-dire les nouveaux États membres ainsi que la Grèce et le Portugal. L'Espagne est éligible au bénéfice du Fonds de cohésion à titre provisoire. Au cours de la période 2007-2013, le Fonds de cohésion contribuera, avec le FEDER, à des programmes d'investissements pluriannuels gérés de manière décentralisée, au lieu d'être soumis à l'approbation individuelle de chaque projet de la part de la Commission.

Le **Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural** (FEADR) soutient quatre axes :

- la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture,
- l'environnement,
- la qualité de vie en zone rurale et
- le développement local (LEADER).

Le **Fond Européen pour la Pêche** (FEP) accompagne le développement d'une aquaculture et d'une pêche durable.

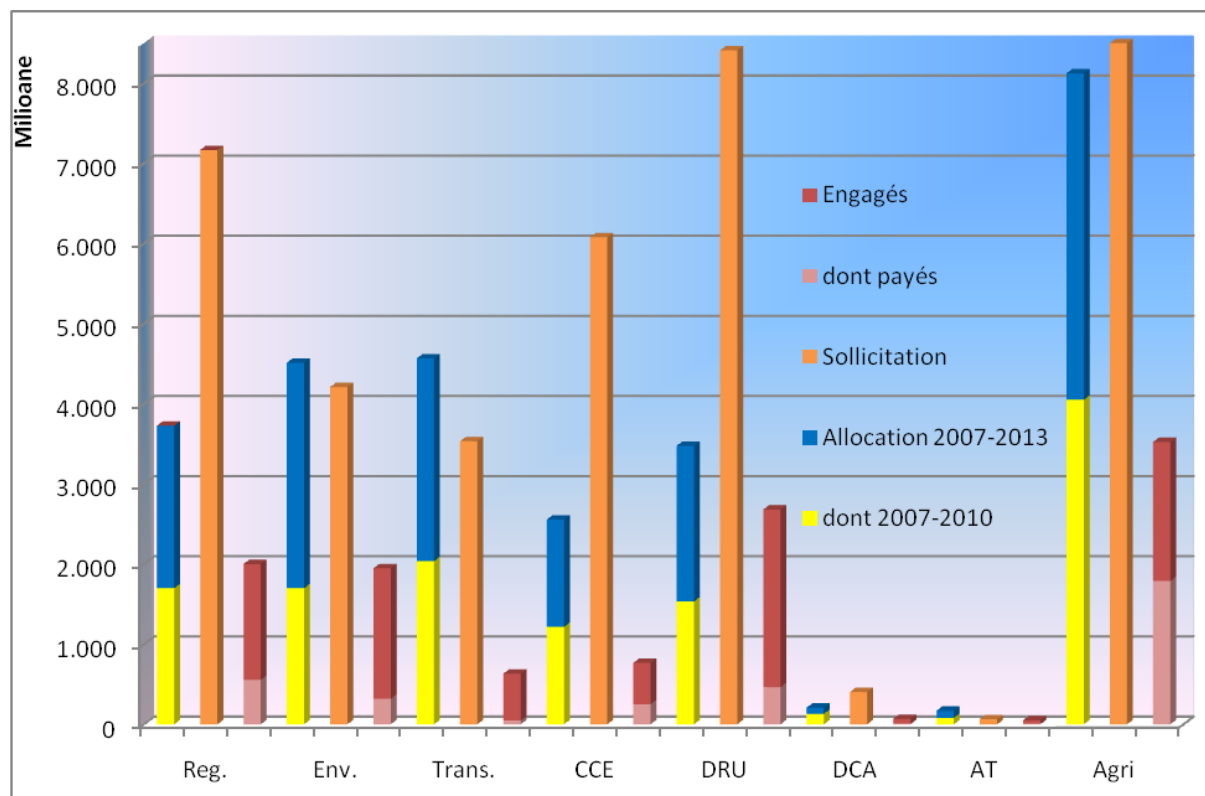
L'accèsion à ces fonds se fait par le biais de programmes dans lesquels ont été définis des objectifs et les critères d'éligibilité de projets qui peuvent être financés :

Répartition de l'allocation 2007-2013 (milliards d'euros)

Programme Opérationnel Régional (POR)	3,72
Prog.Opérationnel Sectoriel – Environnement	4,51
Prog.Opérationnel Sectoriel – Transport	4,56
Prog. Opérationnel Sectoriel – Croissance de la Compétitivité Economique (CCE)	2,55
Prog.Opérationnel Sectoriel – Développement des Ressources Humaine (DRU)	3,47
Prog.Opérationnel Développement de la Capacité Administrative (PO DCA)	0,21
Prog.Opérationnel Assistance Technique (PO AT)	0,17
Programme National de Développement Rural (PNDR)	8,12
Total Roumanie	27,31

Bien que les premières lignes de financement n'aient été lancées qu'en 2008, les montants engagés sur les projets sont proches des budgets alloués. En effet, les demandes ont souvent été supérieures aux sommes disponibles. Cela tend à confirmer la capacité d'absorption de la Roumanie.

Si le paiement effectif des subventions semble faible, cela s'explique par les mécanismes de contrôle, la mise en œuvre des projets qui peut s'étaler sur deux ou trois ans, et le paiement sur la base de remboursement.



Sources : ACIS, MADR